

Communiqué de presse

Cergy, le 26 juin 2023

Addictions : les dispositifs d'aides dans le Val-d'Oise

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise s'engage dans une démarche de prévention des addictions et informe les Valdoisiens des structures existantes sur le département pour un accompagnement adapté et personnalisé.

Les troubles addictifs peuvent avoir des répercussions sociales durables dans la vie d'une personne mais aussi médicales qui nécessitent une prise en charge globale et un accompagnement social.

Une addiction se caractérise par une dépendance à une substance (tabac, alcool, drogues, médicaments...) ou à une activité (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo) qui génère une sensation de bien-être et de plaisir mais va se traduire peu à peu par une perte de contrôle progressive de soi. Elle envahit le quotidien de la personne au détriment de la vie familiale, professionnelle et peut conduire à l'isolement, la marginalisation, la déscolarisation, la perte d'emploi, la séparation ainsi qu'à des problèmes financiers.

En France, ce sont 12 millions de fumeurs quotidiens soit 25,4 % des Français, 5 millions de consommateurs quotidiens d'alcool, 600 000 usagers de cocaïne et 18 millions de personnes qui ont déjà consommé du cannabis au cours de leur vie.

Pour aider les personnes dépendantes, les professionnels de santé (médecin traitant, addictologue), mais aussi les psychiatres et psychologues, peuvent intervenir dans le repérage, l'évaluation et le traitement des conduites addictives. Des structures comme les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usages de drogues (CAARUD), les maisons des adolescents, les centres médico psychologique (CMP), accueillent, conseillent et prennent en charge.

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise intervient auprès des élèves de lycées en classe de seconde pour les sensibiliser sur les dangers de certaines substances (tabac, alcool, cannabis) mais aussi sur la puff, la chicha et le protoxyde d'azote.

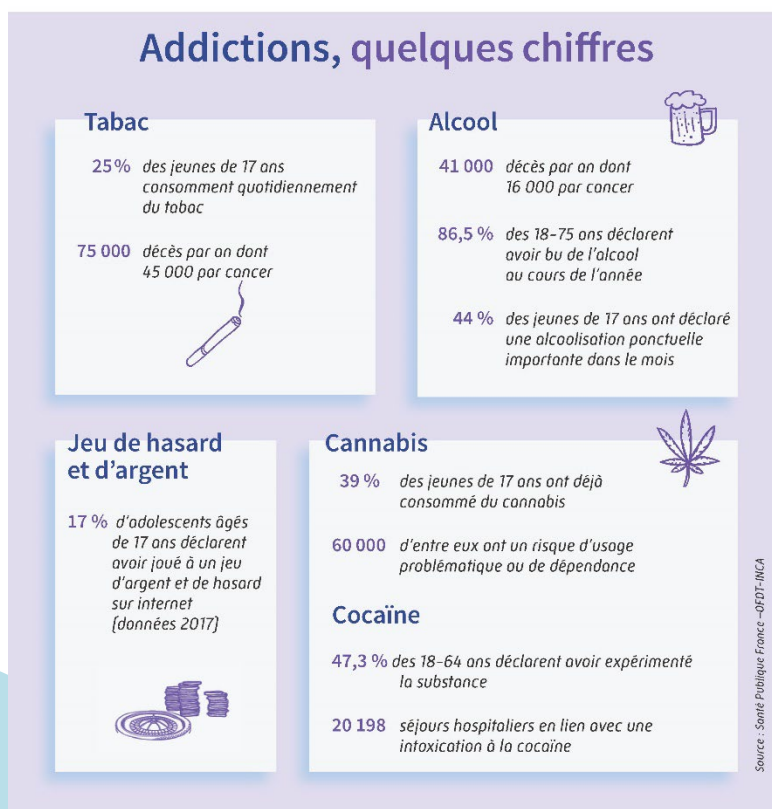
Des dispositifs d'aide à distance : [alcool info service](#), [drogues info service](#) accompagnent les usagers ainsi que les proches.

Et pour une écoute téléphonique anonyme des numéros dédiés sont mis en place :

- Tabac : ☎ 3989
- Alcool : ☎ 0 980 80 930
- Drogues : ☎ 0 800 23 13 13
- Ecoute cannabis : ☎ 0 980 980 940

Pour retrouver les structures du département cliquer sur le lien: [liste sur le site du département du Val d'Oise](#).

Afin de contribuer à la sensibilisation autour de cet enjeu de santé publique, des stands d'information seront proposés au public durant le mois de juillet 2023 dans les accueils de l'Assurance Maladie du Val-d'Oise. Les dates seront consultables sur l'espace local d'[ameli.fr](#)



Contact presse :

✉ communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 98% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.